



L'accès à la partie privée de SPIP se réalise via le portail de votre ENT ou via la mire d'authentification de SPIP grâce au bouton « Authentification centralisée ». L'utilisateur n'a plus en saisir ses identifiants dans SPIP.



Lors de la première connexion, dans SPIP, l'utilisateur aura le statut de « Visiteur ». Il ne pourra donc pas rédiger d'article. L'administrateur de SPIP pourra alors lui affecter des droits supplémentaires.

Ajouter des droits à un utilisateur SPIP

Dans SPIP, à l'aide d'un compte administrateur, se rendre dans le menu Edition / Auteurs / Afficher les visiteurs .	Accueil Édition Publication Accueil Accueil Édition Publication Accueil Accueil Accueil Accueil Accueil Accueil Accueil Accueil Accueil Accueil Ac	
Cliquer sur le nom de l'utilisateur.	13 visiteurs Image: Nom email Image: Paul MARTIN Image: Operation of the second	
Cliquer sur « Modifier cet auteur ».	Modifier cet auteur	
Modifier le statut de la personne et cliquer sur « Enregistrer ».	Statut de cet auteur : visiteur Site Web : rédacteur Nom du site de l'auteur > à la poubelle Identifiants de connexion	▼ ■

Il vous appartient de supprimer régulièrement les comptes inutiles, surtout lorsqu'ils ont des droits « administrateur ».